



DÉPARTEMENT de
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 20 juin 2024

DATE DE CONVOCATION

14 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **vingt juin** à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Gilles BRACHOTTE (pouvoir de M. Dominique JANIN), M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER (pouvoir de Mme Zineb HEMAIRIA), M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir de M. Daniel CHETTA), M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Christine NIRLO), M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Olivier GAUTHRON (pouvoir de M. Jérôme THEVENEAU, jusqu'à 19h29), M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Martial MATHIRON, M. Martial PARIZOT, M. Emmanuel PONTILLO, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU (présent à partir de 19h29), M. Claude VERDREAU (pouvoir de Mme Maité COUBAT).

Étaient absents : Mme Zineb HEMAIRIA (pouvoir à M. Vincent CROUZIER), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Daniel CHETTA (pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN, Mme Maité COUBAT (pouvoir à M. Claude VERDREAU), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), M. Jean-Marc FRELIH, M. Dominique JANIN (pouvoir à M. Gilles BRACHOTTE), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. Bernard NAVILLON (suppléé par Mme Rolande Andrée CHRETIEN), Mme Christine NIRLO (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), Mme Monique PINGET, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX), M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir à M. Olivier GAUTHRON-absent de 18h30 à 19h39).

Secrétaire de séance : Monsieur Guy MORELLE, 7^{ème} Vice-président délégué à l'Environnement, au Développement durable, à la Gestion de la GEMAPI et à la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE : 36

PRÉSENTS : 25

VOTANTS : 31

Délibération n°20/06/2024/09

Objet : Régularisations comptables non budgétaires sur exercices antérieurs du Budget Principal

Monsieur le Président informe l'assemblée que des observations ont été formulées par la Préfecture par courrier en date du 16 mai 2024, au titre du contrôle budgétaire. Elles sont de même nature que celles déjà formulées sur les exercices antérieurs et portent sur la « répartition par nature de dette ».

En effet, il apparait à nouveau une disparité de montant restant en compte au niveau du chapitre et des comptes 16 - Emprunts et dettes, entre le Compte Administratif 2023 et le Compte de Gestion 2023.

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



Celles-ci concernent des écritures qui n'ont pas été traduites correctement lors du passage de compétences et de la migration du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) à la Communauté de Communes en 2006, principalement au niveau des compétences « Voirie » et « Collège », ainsi qu'un ajustement lié aux emprunts partagés avec le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM).

Madame Annabelle VERNADET, Conseillère aux Décideurs Locaux, a procédé à des recherches auprès de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), qui se sont avérées longues et complexes mais permettent d'apporter les éclaircissements nécessaires.

Afin de rétablir la situation comptable, et après aval de la DGFIP, Madame Annabelle VERNADET propose que la Trésorerie d'Auxonne puisse procéder aux écritures de régularisations comptables non budgétaires suivantes :

*débit 1021 crédit 276341 pour 849 412.23€ créances SIVOM/communes voirie:

276341	2006-20	VOIRIE	01/01/2006	849412,23
276341	_	communes membres du gfp		849412,23

*débit 1021 crédit 276358 pour 169 328.78€ créances SIVOM/SMICTOM:

276358	2006-21bis	Fiche inventaire inexistante	27/12/2021	170911,07
276358	90001289791831	REMBT EMPRUNT PARTAGE 50 PARTIE ADMT		-276,09
276358	90002125574931	REMBT EMPRUNT PARTAGE 50 PARTIE ADMT ANNEE 2011		-292,03
276358	90002477840131	REMBT EMPRUNT PARTAGE 50 PARTIE ADMT ANNEE 2012		-43,9
276358	90002940350431	REMBT EMPRUNT PARTAGE 50 PARTIE ADMT ANNEE 2013		-312,52
276358	90003482694431	REMBT EMPRUNT PARTAGE 50% PARTIE ADMT ANNEE 2014		-323,3
276358	90003873060031	REMBT EMPRUNT PARTAGE 50% PARTIE ADMT ANNEE 2015		-334,45
276358	_	autres groupements		169328,78

*débit 1021 crédit 2741 pour 208 762.32€ créances SIVOM/collège Genlis

2741	555	PRET PERCEPTION CLF 15750359	01/01/2001	4162,56
2741	556	SOLDE PRET 80000F	01/01/2001	8185,37
2741	557	SOLDE PRET 650000F	01/01/2001	62841,15
2741	558	SOLDE PRET 1115000F	01/01/2001	62801,38
2741	559	SOLDE PRET 500000F	01/01/2001	70164,31
2741	560	SUBVENTION EN ANNUITES	01/01/2001	607,55
2741	_	prêts aux collectivités et aux groupemen		208762,32

*débit 1641 crédit 1021 pour 706 829.17€ prêt encaissé sur un mauvais compte à l'époque:

Numéro de l'emprunt	Prêteur	Date de versement des fonds	Date de fin	Durée en mois	Taux nominal	Type taux	Périodicité	Capital initial	Capital restant dû
900398581931	MIGRATION	09/11/09	25/09/16	144	4.15	F	A	150 254,66	706 829,17

Il est précisé que ces opérations de régularisation n'auront aucun impact financier sur notre collectivité.

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) réunie le 11 juin 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, à permettre à Madame Sylvie PERNET, responsable du Service de Gestion Comptable d'Auxonne, de procéder aux régularisations comptables d'opérations non budgétaires ci-dessus,

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 20 juin 2024

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER